



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 118094

Texte de la question

M. Dominique Souchet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'enseignement de l'histoire au collège et au lycée, ainsi que sur le suivi du contenu des manuels scolaires. La réforme des programmes d'histoire de classe de sixième en 2009, de cinquième et de seconde en 2010, ainsi que de quatrième et de première en 2011 fait apparaître un appauvrissement de l'enseignement qui inquiète de nombreux historiens et parents d'élèves. La présentation des manuels Bordas, Nathan, Belin, Hachette, Hatier et Magnard se résume à une étude à grands traits de faits sociaux-culturels faisant appel à une approche plus sociologique que véritablement historique et ne permettant pas d'appréhender l'histoire dans sa continuité ni de transmettre une vision chronologique cohérente. Les manuels, dans leur contenu, font très peu de cas de plusieurs personnages illustres de notre histoire commune qui ne sont la plupart du temps cités que dans des études de documents ou des extraits de textes historiques, parfois sortis de leur contexte. Ainsi, la mention de Clovis, François Ier, Henri IV, Louis XIV et Napoléon est réduite à sa plus simple expression ou déplacée en fin de programme. Des périodes décisives pour comprendre notre pays, comme les siècles d'invasions barbares ou encore le Consulat et l'Empire, y sont supprimées ou réduites à un simple choix optionnel, afin de privilégier d'autres études, comme celle du Mali qui correspond par exemple à 10 % du programme en classe de cinquième. De ce fait, c'est tout un pan de l'histoire qui nous rassemble qui échappe à nos élèves et ne leur sera jamais enseigné. En conséquence, il lui demande quelle mesure il compte prendre pour assurer un meilleur suivi dans l'élaboration des programmes scolaires afin que chaque élève puisse recevoir le socle commun de connaissances indispensable à son intégration dans la communauté nationale. Il lui demande notamment de porter une attention toute particulière aux nouveaux programmes des classes de troisième et terminale annoncés pour septembre 2012.

Texte de la réponse

L'histoire, comme la géographie, ont toujours été au cœur du socle de culture partagée que la Nation entend transmettre à ses enfants. Chacun d'entre eux suit, à l'école, au collège, au lycée, un enseignement d'histoire organisé selon une progression très claire. A l'école, l'élève apprend les grands faits, les grandes dates, les grands hommes qui jalonnent l'histoire de la Nation. Une école qui enseigne désormais la Marseillaise au CM1 et qui affiche la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789 sur les murs de chacune de ses classes. Au collège, on aborde successivement les périodes de l'histoire pour ancrer définitivement les repères fondamentaux. L'enseignement reste rigoureusement chronologique, centré sur la France et l'Europe, tout en s'ouvrant davantage à l'histoire du monde. Toutefois, contrairement à des rumeurs, sans fondement aucun, les grandes figures n'ont absolument pas disparu de nos programmes et nos enfants étudient bien au collège, comme à l'école, l'œuvre de Louis XIV, de Napoléon et des grands personnages de notre histoire. Au lycée enfin, l'enseignement de l'histoire prend appui sur les fondements solides acquis au cours de la scolarité obligatoire et s'ouvre à la réflexion en privilégiant une approche problématisée de questions ou de moments historiques avec des programmes qui répondent à cette ambition. Par conséquent, le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative ne peut pas laisser dire que l'enseignement de l'histoire serait

devenu anecdotique au seul motif qu'il est désormais optionnel pour une seule année d'une seule série de notre lycée - la terminale S. L'enseignement de l'histoire a été au contraire valorisé et renforcé puisque l'horaire de cette discipline a été largement accru en première scientifique, avec désormais 4 heures contre 2 heures et demi précédemment. De plus, une option de deux heures est proposée en classe terminale permettant ainsi à ceux qui la choisiront de faire plus d'histoire que précédemment. Le but premier de la réforme des lycées est de rééquilibrer les séries en incitant ceux qui se destinent aux études de sciences humaines à choisir les séries L et ES et non la série S. Cet effort porte d'ailleurs ses fruits puisque les premières littéraires ont vu leurs effectifs s'accroître de 6 % à la rentrée 2011. Enfin, tous les lycéens des séries générales passent l'épreuve anticipée de français en fin de première, sans que personne ne songe à objecter que l'apprentissage de notre langue occupe une place anecdotique dans la scolarité de nos enfants de même que dans la filière sciences et technologies de l'ingénieur (STI), l'histoire et la géographie ont fait l'objet d'une épreuve orale anticipée en classe de première depuis l'origine de la série, sans que cela n'ait soulevé d'opposition. Aujourd'hui comme hier, l'histoire fait partie du socle commun de culture partagée que la Nation s'engage à transmettre à ses enfants tout au long de leur scolarité. La détermination du ministre de l'éducation nationale est totale car il sait combien l'enseignement de l'histoire participe de la cohésion nationale.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Souchet](#)

Circonscription : Vendée (5^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118094

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2011, page 9993

Réponse publiée le : 15 mai 2012, page 3845